



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 06-2025 - Acquisition et installation  
d'affichages numériques frontaux (ANF) pour les classes  
du primaire des bâtiments scolaires de Pully**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 11 mars 2025 à la Maison pulliérane de 18:30 à 19:30.

Elle était composée de Mathias FERNANDEZ, président ainsi que des membres présents suivants : Mesdames Pascale CUCHE, Isabelle FARKAS, Tânia GAZZOLA & Liuna Jung ainsi que Messieurs David CONTINI, Claude DUFOUR, David HÄUSERMANN & Yannick KLEIN.

Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, municipal DJAS, de M. Alain Delaloye, Chef du Service DJAS & de leurs collaborateurs ainsi que de M. Gérald Pittet, Chef du Service Informatique qui ont répondu, à notre entière satisfaction, aux questions relatives à ce préavis.

---

## **Préambule**

Après les salutations d'usage, je fais remarquer que nous avons eu la chance d'avoir pris connaissance du rapport de la COFIN avant notre séance et que nous statuerons à son sujet avant la votation finale sur notre préavis.

La parole est donnée à Jean-Marc Chevallaz qui nous donne le contexte du préavis en revenant sur la répartition des coûts suite la décision cantonale n° 184 du DFJC en 2021 puis reviens sur l'historique de la situation actuelle en parlant du préavis 15-2022 que notre Conseil avait amendé en priorisant le secondaire à savoir du 7P à la 11S. Ceci mettant le primaire en attente.

Il explique que le préavis nous est présenté aujourd'hui car une demande formelle a été déposée par le Directeur de l'Etablissement primaire (annexe 4).

Il fait remarquer que le timing est aussi favorable car une baisse des prix sur le matériel a eu lieu depuis 2022.

Et qu'il s'agit aussi d'équité de traitement entre le primaire et le secondaire afin de garantir une continuité dans l'enseignement.

De plus, M. Chevallaz anticipe une question à venir en nous expliquant pourquoi le nombre d'appareils est de 61 puisqu'il y a seulement 55 classes à équiper : il s'agit là d'avoir une certaine souplesse en rapport avec les enclassements annuels, leur nombre variant selon les effectifs et le répartition géographique dans les classes. On parle alors de salles de dégagement.

Suite à cette présentation, nous entrons dans le traitement du préavis en le reprenant point par point.

En prologue, une remarque d'un commissaire est émise sur le bien fondé de la numérisation de l'enseignement. Il est alors expliqué qu'il s'agit d'un accompagnement voire d'une aide à l'apprentissage plutôt que d'une migration totale vers le numérique.

## **Discussion**

Les questions suivantes ont été posées à la Municipalité :

1. A-t-on besoin d'une borne wi-fi par classe ?

Réponse : M. Pittet nous explique que la ville a pris l'option d'avoir une infrastructure plus légère et adaptable en ayant une bonne couverture de réseau sans avoir une borne par classe.

2. Est-ce que le forfait de CHF 2500.- par ANF sera utilisé lors de l'installation du matériel ? S'agit-il de l'écran seulement ou de la connectique annexe aussi ?

Réponse : la directive n°184 du Canton (annexe 2) est prise en référence et son point 3 en particulier. La Municipalité se félicite aussi que le prix de l'écran ait diminué d'environ CHF 600.-

3. Pourquoi 6 appareils de réserve, cela a-t-il son utilité ?

Réponse : il s'agit d'une réserve financière. Le matériel est utilisé si le besoin s'en fait sentir. Il y a beaucoup de mouvement dans les collèges. D'expérience, il faut avoir la capacité de réagir face à une situation changeante. On annonce les besoins mais on n'achète pas tout le matériel, ce qui laisse une marge de manoeuvre.

4. 5% de divers & imprévus, cela couvre quoi ?

Réponse : frais de démontage, de peinture, de renforcement mural voire même d'électricité vu l'âge avancé de certains collèges.

5. Selon la demande de l'établissement primaire, la rapidité d'installation paraît importante mais il semble que celle-ci sera étalée sur plusieurs années, est-ce correct ?

Réponse : les interventions sont possibles seulement pendant les vacances scolaires & l'entreprise engagée est à la disposition d'autres communes dans le canton donc un effort de coordination doit être fait.

6. Remarque sur le tableau la page 6 et le texte de la page 7 à propos du Collège de Chantemerle. Celui-ci a bien 10 salles et non pas 12 comme dans le texte de la page 7. Il s'agit d'une coquille.

7. Les écrans se mettent-ils en veille ou existe-t-il une extinction automatique ?

Réponse : la mise en veille est garantie mais pas l'extinction. La Municipalité propose une réponse précise sous peu.

### **Conclusion**

La commission vote sur la prise en compte de la recommandation du rapport de la COFIN, elle est refusée par 8 voix contre et une abstention.

Le crédit demandé dans le préavis N° 06 - 2025 lors de notre séance 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité par 9 voix pour.

La commission des finances a elle adopté le préavis, avec sa recommandation, par 11 voix pour et une abstention.

Pour la commission ad hoc

Le Président de la commission



Mathias Fernandez